



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 mars 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86  
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 68  
Nombre de procurations : 17

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur David HAEGY
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline BENOIST	Madame Monique BAYARD
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Brigitte POPARD	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrice CHATEAU	

### Membres absents :

Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Madame Nadjoud BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Laurent GOBET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
	Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Madame Isabelle PASTEUR
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

---

**OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF**  
**CITEO - Convention relative à la lutte contre les déchets abandonnés**

L'éco-organisme CITEO accompagne les collectivités territoriales dans la prévention et la gestion des déchets d'emballages ménagers.

Dans ce cadre CITEO propose un nouvel accompagnement spécifique à toutes les communes et groupements de communes ayant en charge le nettoyage des déchets, via une convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés.

Cette convention d'une durée maximum de 5 ans prévoit :

- des engagements réciproques visant à la mise en place d'un plan de lutte contre les déchets abandonnés
- un soutien financier aux coûts des opérations de nettoyage et de réduction des déchets abandonnés diffus sur l'espace public et déchets liés aux dépôts contraires au règlement de collecte, compris entre 0,9€ et 4,3 € /habitant/an, selon la typologie de la collectivité.

Les soutiens s'élèveraient à environ 948 000 € par an pour l'ensemble des communes de la métropole (dont 680 000 € pour Dijon) et sont conditionnés à la signature de la convention CITEO avant le 30 juin 2024. Passé ce délai, les soutiens seraient réduits de 50% pour 2024.

Sur le territoire de Dijon métropole, les actions pour prévenir et traiter les déchets abandonnés diffus relèvent de compétences partagées entre Dijon métropole et les communes membres selon que les espaces publics sont métropolitains ou municipaux.

Il est proposé que Dijon métropole soit le mandataire du groupement des communes membres de la métropole souhaitant s'engager dans la démarche, assure l'animation du dispositif et le suivi de la convention, qui devra comprendre le plan d'actions des collectivités pour la lutte contre les déchets abandonnés.

Une convention définissant les modalités de fonctionnement du groupement entre Dijon métropole et les communes volontaires fera l'objet d'une prochaine délibération.

**Le Conseil,**  
**après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** le dépôt d'un dossier pour l'obtention des soutiens financiers liés à la lutte contre les déchets abandonnés pour les communes souhaitant s'engager dans cette démarche,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention CITEO annexée à la présente délibération,
- **d'approuver** la désignation de Dijon métropole en tant que mandataire du groupement des communes souhaitant s'engager dans la lutte contre les déchets abandonnés.

SCRUTIN      POUR : 85                                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 17 PROCURATION(S)

